



# Municipalité de Rivière-Saint-Jean

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN/MAGPIE**

## AVIS PUBLIC RÔLE D'ÉVALUATION 2026

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**, par la soussignée, Karine Chouinard, directrice générale de la municipalité de Rivière-Saint-Jean.

- Lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026, le conseil de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean a adopté le règlement 02-26 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation prévus pour l'année financière 2026;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement :
  - Au bureau municipal  
434, rue St-Jean, Rivière-Saint-Jean
  - Site internet de la municipalité
- Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À RIVIÈRE-SAINT-JEAN, ce quatorzième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

*Karine Chouinard*

Karine Chouinard,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karine Chouinard, Directrice générale et Greffière-Trésorier de la municipalité de Rivière-Saint-Jean, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 janvier 2026.

*Karine Chouinard*

**Karine Chouinard**  
Directrice générale et greffière-trésorière